



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

**Secrétariat général
Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau des ressources humaines, de la formation
et de l'action sociale**

ARRÊTÉ N° 0126 SG/DRHM/BRHFAS du 18 JAN. 2019
portant désignation des membres du comité technique de proximité
de la préfecture et du secrétariat général pour l'administration de la
police de La Réunion

**LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État;
- Vu** le décret du 29 juin 2017 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;
- Vu** le décret du 23 février 2018 portant nomination de M. Frédéric JORAM, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté du 21 juillet 2014 modifié portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur;
- Vu** l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 979/SG/DRHM/BRHF du 5 juin 2018 portant désignation des membres du comité technique de la préfecture et du secrétariat général pour l'administration de la police de La Réunion ;
- Vu** l'arrêté n° 2593 du 18 décembre 2018 portant délégation de signature pour l'activité générale des services et de l'ordonnancement des dépenses et recettes à M. Frédéric JORAM, secrétaire général;
- Vu** la circulaire ministérielle du 10 septembre 2018 relative aux élections des représentants du personnel aux comités techniques et aux instances consultatives paritaires;

Vu les résultats des élections professionnelles qui se sont tenues du 30 novembre au 6 décembre 2018;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1 : En application des dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2014 susvisé, le comité technique de proximité de la préfecture et du secrétariat général pour l'administration de la police de La Réunion est composé comme suit:

Représentants de l'État:	2 sièges
Représentants des personnels:	7 sièges
Syndicat SAPACMI-SNAPATSI:	3 sièges
Syndicat FO	2 sièges
Syndicat CGT	2 sièges

Article 2 : sont désignés pour représenter l'administration:

- le préfet de la Réunion
- le secrétaire général de la préfecture

Article 3 : sont désignés pour représenter le personnel:

Pour le syndicat SAPACMI-SNAPATSI :

Titulaire: Mme Evelyne DAIRIEN	Suppléant: M. Philippe SCHVERER
Titulaire: Mme Mauricia HENRY	Suppléant: M. Philippe GARRIGOU-GRANDCHAMP
Titulaire: Mme Stéphanie MAC-WING	Suppléante: Mme Florence SAINT-ANGE

Pour le syndicat FO

Titulaire: M. Pascal COURTOIS	Suppléante: Mme Véronique WAILLIEZ
Titulaire: M. Stéphane PHILEAS	Suppléant :M. Stéphane SELLY

Pour le syndicat CGT

Titulaire: M . Michel GIORDANO	Suppléant: M. Pascal FORTIN
Titulaire: Mme Mylène SANCHIS	Suppléante: Mme Patricia GRONDIN

Article 4 : Les représentants du personnel, ainsi que ceux de l'administration sont nommés à compter du 6 décembre 2018 pour une durée de quatre ans

Article 5: le secrétaire général et la directrice de cabinet seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Pour le préfet,  et par délégation
le Secrétaire Général

Frédéric JORAM